DÉNONCIATION

Du Club des Jacobins de Brest, faite par les Officiers du Régiment de Perche.

DEPUIS que nous avons fui, avec horreur, le drapeau de la révolte et de la trahison, pour nous réunir, avec tous les vrais Français, sous celui de l'honneur, la certitude de rompre dans peu les chaînes du bon roi, si perfidement dupe et victime de ses vertus; d'offrir à la postérité un exemple éclatant de justice, dans le châtiment terrible des scélérats qui ont fait de notre malheureuse patrie un séjour de deuil et d'horreur; la certitude de briser le joug de fer de deux cents mille vils tyrans, et de rendre à la France la paix et le bonheur, avoit effacé de notre esprit les persécutions atroces dont les habitans de Brest nous ont si cruellement rendus victimes pendant six mois que

nous avons tenu garnison dans cette ville.

L'hypocrisie et l'audace avec lesquelles son infâme club justifie ses monstrueux excès, ont réveillé notre indignation, et nous devons un témoignage authentique à la vérité.

Nous affirmons à la France, à l'Europe entière, que la ville de Brest seule réunit, depuis trois ans, dans ses murs, tous les genres de tyrannie, d'oppression et de crimes qui ont souillé la surface du royaume.

Nous affirmons que c'est dans ce club que la séduction, la révolte, le sacrilége, le blasphême, ont été prêchés avec le plus d'irrévérence. Nous affirmons qu'il est impossible d'exprimer la rage avec laquelle les ecclésiastiques fidèles sont poursuivis par les frénétiques, et enterrés, par centaines, dans les cachots, et avec quelles jouissances barbares ils offrent, tous les jours à ces héroïques victimes de la foi, la palme du martyre, en faisant retentir jusqu'à leurs oreilles leurs motions assassines.

Nous affirmons que le Club des Jacobins de Paris soudoyoit plusieurs agens dans ce-



lui de Brest, pour l'exécution de ses attentats contre les Colonies; que celui de Brest a tenu long-temps à Paris, auprès des Jacobins, ses ambassadeurs, *Thomas Raby* et *Thomas Gorgy*, marchands, Clubistes eux-mêmes.

Nous affirmons que depuis que les intrigues et les manœuvres criminelles du nommé *Cavellier*, et sur-tout le succès avec lequel il souleva tous les équipages de l'escadre de M. d'*Albert de Rioms* contre leur Général, l'ont tiré de l'état d'abjection dans lequel il étoit né, et lui ont mérité l'honneur de siéger parmi nos nouveaux Législateurs, ce Député remplit seul l'emploi de ses deux confrères. On ne peut, sans frémir, arrêter ses yeux sur les lettres que ce *Cavellier* écrit, tous les courriers, à ses commettans.

Nous affirmons que c'est du Club de Brest, et dans le Club même de Brest, que toutes les troupes qui, de cette ville, passent dans les colonies, reçoivent leurs instructions, et que c'est dans cette école de brigandage,

que les Soldats, qui ont dirigé les Noirs dans leurs meurtres et leurs incendies, avoient prêté le serment exécrable qu'ils ont si affreusement accompli.

Nous affirmons que c'est dans cet attelier de crimes qu'ont été forgés les poignards qui ont immolé le brave et loyal *Mauduit*, et nos Colons d'Amérique.

Nous affirmons que c'est dans ce temple des Furies que s'est faite plusieurs fois la proposition d'arrêter, d'incarcérer et d'égorger tous les Officiers de terre et de mer; que c'est par les mains de ces odieux tyrans, que MM. *Desies* et *Coëtodon* ont été précipités dans les cachots, où, pendant trois mois, ils ont souffert tout ce que la barbarie la plus ingénieuse peut inventer.

Nous affirmons que c'est de cette taverne que sortit, le 23 Juin, ce monde d'assassins dont fut assailli le lieu de réunion des Militaires; que c'est par ces tygres que furent mutilés plusieurs Officiers, et que fut massacré le jeune *de Patry*, dont ils dévorèrent, pour ainsi dire, les membres; que c'est par

eux que fut lancée cette meute sanguinaire, à laquelle a miraculeusement échappé M. *de la Jaille*; que c'est toujours par ces monstres que l'intègre *Marigny* a vu la potence dressée à sa porte; qu'il s'est vu plongé dans les cachots, d'où ils ne le tirèrent que pour le contraindre à se charger du commandement du port, ne pouvant se passer de ses talens. Son zèle infatigable et sa vertu stoïque, ne l'ont pas dispensé d'être obligé de fuir ses bourreaux.

Nous affirmons, en un mot, qu'aucun lieu ne peut inspirer plus d'horreur que la ville de Brest, si ce n'est cette glacière, ce gouffre infernal où *Jourdan* amonceloit ses victimes.

Nous dénonçons à l'honneur, et vouons à l'exécration publique *la Bourdonnaye-Bois-Hulin*, Commandant à Brest.

Nous affirmons que ce maréchal-de-camp, ci-devant sous-gouverneur des enfans de monseigneur comte *d'Artois*, comblé des bontés et des bienfaits de ce prince, surpasse, par la fougue et la démence de ses

invectives contre la famille royale et les ministres, les plus forcenés blasphémateurs de la tabagie Jacobite, si ce n'est le jeune *Richard Castelnau*, sous-lieutenant d'artillerie, à qui ses fureurs démagogiques ont deux fois valu l'honneur de présider son général.

Nous affirmons que ce maréchal-de-camp, après s'être couvert de fange pour plaire à sa société, est un des principaux auteurs de tous les désordres ; qu'il est le plus dangereux agent de l'infâme propagande ; qu'il n'est point enfin de moyens odieux qu'il n'ait mis en œuvre pour nous rendre l'objet de la haine et des excès de nos Soldats, dont il excitoit et soutenoit la rébellion.

Que devions-nous faire dans cette horrible situation ? Rester dans cet infernal séjour pour fournir de nouveaux crimes à ses habitans ? Non, le règne des scélérats expire, et celui de la justice arrive. Nous sommes venus nous armer de son glaive. Qu'ils tremblent, les factieux ! Déjà leurs

noms sont inscrits sur le registre de la vengeance.

Signés *Laborde*, Lieutenant-Colonel du Régiment du Perche; *Bertrix*, Major; *Deschabert*, premier Capitaine; *Pelletier;* le Chevalier de *Muyssart*, Capitaine; le Chevalier de *Laage*, Capitaine; *Juglart; Montgaillard; Duboulet;* de *Condé; Degoy*, Lieutenant; de *Moncade*, Sous-Lieutenant; de *Vanel*, Sous-Lieutenant; *Martel*, Sous-Lieutenant; *Laulanier*, l'aîné; le Chevalier de *Laulanier*, Lieutenant; *Vassal du Marais*, Capitaine.

P. S. Plusieurs Officiers, que leurs différens services attachent à des cantonnemens éloignés, n'ont pu joindre leurs signatures à celles de leurs camarades.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE MARSEILLE,

Du 7 Février 1792.

Au moment où on menaçoit à Paris, les magasins de sucre, sous prétexte d'accaparement, notre infernal club des Jacobins retentissoit de déclamations ardentes sur le même sujet. A la suite de ses tumulteuses délibérations, il parut des affiches anonymes, dans lesquelles on ordonnoit aux négocians de baisser le prix des denrées coloniales et de divers objets de consommation, sous peine de voir leurs personnes outragées et leurs magasins pillés. L'alarme se répandit dans la ville, et personne n'osoit faire entendre la voix de la justice et de la raison.

Tout-à-coup les porte-faix, dont le nom-

bre à Marseille excède quatre mille, et qui se sont fait une réputation méritée de courage et de loyauté, s'assemblent à la plaine Saint-Michel; et là, considérant que l'existence de leurs familles repose sur la tranquillité publique et la sécurité du commerce, ils députent au club des Jacobins, pour lui annoncer *que, si l'on dénonce, dans son sein, un seul négociant, dès le lendemain le dénonciateur sera pendu; que, si l'on pille un seul magasin, dès le lendemain le président du club sera cloué à la porte du magasin pillé.* Cette énergique et courte remontrance a produit un effet rapide. Vainement on a tenté de détacher les porte-faix des commerçans, et de ranimer une ancienne et funeste division entre ces deux classes de citoyens. Les porte-faix ont transporté leurs femmes, leurs enfans, tout ce qu'ils ont de plus cher, dans les maisons des négocians, et leur ont fait sentir, par cette démarche simple et tranchante, jusqu'à quel point on pouvoit compter sur leur inaliénable dévouement.

Depuis ce moment, la ville est profondément tranquille. Les porte-faix veillent constamment à la sûreté des personnes et des propriétés. Les clubistes murmurent, et le maire de la ville, sexagénaire et sourd, a soin, quand il sort du club, de se faire escorter par un détachement de la garde nationale. Le commerce a repris son activité; la paix règne, et l'arrivée de plusieurs vaisseaux des colonies, a fait baisser un peu le prix excessif du sucre et du café.

EXTRAIT
D'UNE LETTRE DE BLOIS,
Du 21 Février 1792.

........Au Mans, il s'en est fait (des piques) de l'ordre de la ville, et quelques citoyens en ont donné une assez bonne quantité; c'est de quoi je suis certain. Je ne sais que par oui-dire qu'il s'en est fait à Orléans; mais je sais avec certitude qu'il s'en est fait, et s'en fait encore une grande quantité à Blois, de l'ordre du grand Grégoire, non pas le Taumaturge, ni celui de Naziance, c'est celui qui est connu pour être l'instigateur des Nègres.

Il y a quelques temps, il fut officier pontificalement dans l'église du fauxbourg de Vienne. Sous le point de vue d'un sermon qu'il devoit faire dans cette église, on distribua de l'argent au peuple de cette paroisse; cela étoit propre à faire goûter le sermon, qui fut une atroce déclamation contre les aristocrates. Après l'exorde, il est ordinaire de faire une invocation à la Vierge; voici celle qu'il fit : VIERGE PATRIOTE, *qui au-*

trefois écrasâtes la tête du serpent, venez aujourd'hui écraser les Aristocrates fougueux; AVE MARIA. Le petit peuple, qui avoit reçu la distribution, fut dans l'admiration du sermon, à la fin duquel le prédicateur reçut une couronne civique, qui lui fut mise sur la tête par deux anges de carton, qui descendirent du rabat-voix de la chaire.

Il avoit eu grand soin de se placer bien juste sous la direction, sans quoi la couronne auroit bien pu tomber par terre.

Il y a eu hier quinze jours, le même apôtre a fait un autre sermon; il monta dans la chaire tenant dans sa main, quoi? Tu crois que c'étoit un livre d'évangile, point du tout, c'étoit une belle et bonne pique. Il prêcha la pique, et avec toute la véhémence qui lui est naturelle, exhorta le peuple à s'armer de piques pour défendre la constitution contre ses ennemis. Je crois que c'est appeler à cor et à cri la guerre civile. Les piques du Mans et de Blois, ne peuvent avoir pour objet la sanction des décrets.
